

DU NOUVEAU EN SOCIAL...

Le bulletin électronique

Service de Gestion Sociale



Principe

- Est une solution **simple, sécurisée et éco-responsable** ;
- A la même **valeur légale** que le papier, même s'il n'est pas obligatoire ;
- Les documents reçus sont **archivés** sur le territoire français, auprès de la CDC, dans des centres hautement **sécurisés**.

Avantages pour vos salariés

Ils :

- **bénéficient** d'un service entièrement gratuit tout au long de leur carrière ;
- **conservent** leurs bulletins certifiés originaux 50 ans, ou jusqu'à leurs 75 ans, sans perte de papiers ;
- **disposent** de leurs bulletins ou de tous documents qu'ils mettraient dans leur coffre-fort électronique, à tout moment, à partir de leur PC, tablette ou mobile ;
- peuvent y **stocker** gratuitement, tous autres documents personnels, quel que soit leur format, jusqu'à 10Go ;
- **sont informés** par e-mail de la réception de leur bulletin de paye dans leur coffre-fort.

Avantages pour vous, employeur

Vous :

- appliquez une politique de **dématérialisation**, devenue inévitable ;
- enregistrez des **économies** de temps, papier, encre, timbres...
- contribuez à l'application du **règlement RGPD** dans votre entreprise et notre cabinet en ne recevant plus de bulletins par voie de mails ;
- déclenchez le **dépôt des paies** dans les coffres-forts de vos salariés après **validation** ;
- recevez le fichier des virements, ou nets à payer, dans **l'espace collaboratif** de votre entreprise.

Conditions

- Les salariés doivent être **informés** 1 mois à l'avance de la mise en place du BE (modèle fourni par le cabinet) et peuvent souhaiter conserver le format papier ;
- Tous les salariés intéressés doivent **communiquer** une adresse mail professionnelle ou personnelle ;
- Le Cabinet peut vous **accompagner** sur cette mise en place, par ailleurs simple ;
- **Coût** : 1€ par salarié, par mois ;
- Espace collaboratif **gratuit**.



Toute notre équipe reste à votre disposition afin de vous conseiller au mieux et de vous accompagner dans vos démarches.

